DAMANE INTELAK

Objet

Garantie de financements des crédits bancaires à court, moyen et long terme inférieurs ou égaux à 1,2 MDH à un taux de 2% (1,75% pour le milieu rural) , la durée du crédit ne dépasse pas 84 mois et le quotité de garantie est de 80%

Nature et plafond d'intervention

Garantie de financements et le quotité de garantie est de 80%

Cibles éligibles

- Entreprises, personnes physiques ou morales, de droit marocain ayant pour objet ou activité la production de biens et/ou de services et remplissant les conditions suivantes :
- Être créées depuis 5 ans maximum à la date de la présentation de la demande de prêt. Cette condition ne s'applique pas aux entreprises exportatrices vers l'Afrique1 ;
- Avoir un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 10 MDH (HT) :
- Pour les entreprises en cours de création ou ayant moins d'un an d'activité, le chiffre retenu correspond au chiffre d'affaires prévisionnel au titre du premier exercice / exercice en cours ;
- Pour les entreprises existantes, le chiffre d'affaires retenu correspond à celui réalisé au cours du dernier exercice clos.

Secteurs éligibles

- Tous secteurs a l'exception de la promotion immobilière et la pèche hauturière

Schéma de financement

- Garantie.

Où déposer la demande ?

- A l'une des banques signataires de la convention

Organisme gestionnaire

Source * : https://www.tamwilcom.ma/fr/votre-projet/programme-intelaka

المركز الجهوي للإستثمار ▪ بني ملال-خنيفرة
Centre Régional d'Investissement ▪ Béni Mellal-Khénifra

* Les données de cette fiche sont à titre indicatif. Pour avoir des informations actualisées, merci de visiter le lien indiqué